

Cercle de silence Versailles

Lettre n°63 – juin 2015

FRONTEX : le bras « armé » des politiques migratoires européennes

L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne. En français **Frontex** (Frontières extérieures) est une agence de surveillance des frontières, responsable de la coordination des activités des garde-frontières dans le maintien de la sécurité des frontières de l'Union européenne avec les États non membres. Frontex a été créée par le [Conseil](#) de l'Europe du 26 octobre 2004. L'agence est opérationnelle depuis le [3 octobre 2005](#). Son siège qui emploie 320 personnes est à [Varsovie \(Pologne\)](#). Son directeur exécutif est le Français [Fabrice Leggeri](#) depuis janvier 2015. Le budget total de l'agence Frontex atteint [114 millions d'euros en 2015](#).

La mission de Frontex est d'aider les États membres à mettre en œuvre les règles communautaires et de coordonner les opérations dans la gestion des frontières extérieures de l'Europe. Chaque État membre reste toutefois responsable de la partie de frontière qui se trouve sur son territoire. L'Agence a pour mission d'aider à garantir des normes communes et un haut niveau d'efficacité. Frontex est donc une agence de surveillance des frontières.

En Méditerranée, son programme, **baptisé Triton**, assure la surveillance des côtes depuis novembre 2014. Il a remplacé la mission Mare Nostrum, financée par l'Italie et destinée au secours en mer.

L'opération Triton n'est donc qu'une énième opération de contrôle et de mise à distance des étrangers. Cependant, les navires qui interviennent dans le cadre des activités de Frontex sont soumis, comme tous les autres, aux obligations du droit maritime international, notamment l'assistance aux personnes en détresse.

L'UE et les États membres clament leur impuissance face à des tragédies humaines comme si elles étaient une fatalité. Il n'en est rien. **Ces tragédies sont la conséquence de politiques migratoires sécuritaires qui rendent l'accès régulier au territoire européen quasi impossible, et ne laissent comme autre solution aux personnes en exil que d'embarquer sur des bateaux de fortune, au péril de leur vie.**

Parrainage de Keshav le 27/04/15 à l'Assemblée Nationale

Le Lundi 27 avril 2015 à 14h, Keshav, un jeune lycéen sans-papiers de 19 ans, menacé d'expulsion à 4 mois de son bac, a été parrainé à l'Assemblée Nationale par Monsieur Benoit Hamon, ancien ministre de l'Education Nationale, et par Madame Alexandrine Nancy, conseillère municipale des Clayes-sous-Bois où habitent le jeune homme et sa famille; une cinquantaine de personnes : la proviseure-adjointe de son lycée, des copains de classe, des parents d'élèves, des représentants du lycée et de sa ville, des militants de diverses associations (MRAP, LDH...) et d'organismes (CFDT, UNEL...), des membres du RESF et 7 jeunes du groupes des jeunes du RESF 78 sont venus l'entourer pour cette sympathique cérémonie.

A la sortie, un coup de téléphone de la préfecture de Versailles lui donnait RV pour le mercredi 29 mai à 14h : il a récupéré un récépissé, annulant de fait son OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) avec droit au travail mais on attend toujours la finalisation de sa régularisation ... **Le RESF 78**

Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

Article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Aujourd'hui, il est plus nécessaire que jamais de défendre le droit d'asile.

L'ACAT propose à tous, à l'occasion de la Journée Mondiale des Réfugiés le samedi 20 juin, une journée thématique pour réfléchir ensemble aux enjeux du droit d'asile.

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription avant le 15 juin 2015 ACAT-France — 7, rue Georges Lardennois — 75019 Paris

Frais d'inscription (déjeuner inclus) : 10 euros Chèque à l'ordre de : ACAT-France

La journée se déroulera à L'Accueil Saint-Paul – Fils de la charité 22 rue de l'Abbé Derry 92130 Issy-les-Moulineaux
Métro : Ligne 12 Mairie d'Issy puis 10mn à pied ou bus TUVIM arrêt Place d'Alembert.

Inscrivez-vous vite ! Nombre de places limité

Le Cercle de Silence de Versailles

Se tient le deuxième jeudi de chaque mois de 18h à 19h

Avenue de St Cloud-Angle avenue de l'Europe à Versailles (Marché aux fleurs)

Les prochaines dates : 11 juin, 9 juillet 2015

<https://sites.google.com/site/cercladesilenceversailles> - cercladesilence.versailles@gmail.com

Charte du Cercle de silence Versailles

Parce que nous avons décidé d'exprimer publiquement le traitement inhumain et dégradant fait aux familles et aux travailleurs migrants en situation irrégulière en France, un Cercle de Silence s'est créé rassemblant régulièrement, à Versailles, dans un espace public, des femmes et des hommes d'horizons et convictions divers.

Par notre participation au Cercle de Silence :

IL S'AGIT de porter l'attention sur les personnes étrangères et sans papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie.

IL S'AGIT de rappeler que chacune a droit au respect et que les atteintes à la dignité de quelques-unes blessent tous les hommes dans leur humanité.

IL S'AGIT de manifester une inquiétude face aux conditions de détention auxquelles sont soumises ces personnes dans les centres de rétention administrative et de contribuer au travail mené par diverses associations qui sont au contact de ceux qui subissent la loi, qui la font ou la font appliquer.

IL S'AGIT de refuser que des hommes, des femmes, des enfants endurent des traitements dégradants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle

IL S'AGIT d'affirmer qu'on ne peut approuver des dispositions (lois, décrets, circulaires, directives ...) qui brisent des vies humaines, détruisent des couples et des familles.

IL S'AGIT d'exprimer une espérance fondamentale en notre capacité à faire vivre des valeurs universelles.

Dans un environnement d'agitation et de bruit, le Cercle de Silence, action non violente, envoie un message humain et invite à la réflexion sur des questions concrètes.

Nous invitons donc, à Versailles, toutes les personnes de bonne volonté, croyantes ou incroyantes, à participer à ce Cercle de Silence, en référence à l'initiative des Franciscains de Toulouse.

Le Cercle de Silence « Versailles » est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres : du Réseau franciscain Gubbio, des fraternités franciscaines séculières, du Réseau éducation sans frontières (RESF), du Service œcuménique d'entraide (CIMADE), du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire), de la Pastorale des migrants des Yvelines, du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), de l'Église Protestante Unie, du Centre Huit, du Secours Catholique Versailles, du Collectif Étrangers Français en Yvelines (CEFY), du CELY (Croyants en Liberté Yvelines) et de la Communauté de Vie Chrétienne (CVX).